

Compte pro obligatoire pour une SCI?

Par Kalimera69, le 24/06/2014 à 19:00

Bonjour,

Je vous sollicite pour savoir s'il est réellement obligatoire d'avoir un compte professionnel pour une SCI? Quand je dis compte professionnel je parle d'un compte plus cher qu'un compte classique car comprenant des "services" dont je n'ai pas besoin...

La SCI est familiale (moi et mes parents); elle a permis jusqu'ici d'acheter un appartement qui a été transformé en local professionnel pour mon activité de kinésithérapeute. Cette SCI est soumis à l'impôts sur les revenus et non sur les sociétés.

Je suis tout à fait d'accord pour séparer mes différents comptes (SCI et personnel) mais un compte classique me suffit amplement.

Merci d'avance pour votre réponse.